



Roquebrune-sur-Argens, le 28 mars 2024

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28/03/2024
MINUTES OF THE 2024 ANNUAL MEETING OF OWNERS
ASL DOMAINE DU GOLF DE ROQUEBRUNE**

83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 09h00, les propriétaires de la Résidence **ASL DOMAINE GOLF ROQUEBRUNE** convoqués en conformité avec les Statuts, par mail ou lettre recommandée avec avis de réception adressée par le Gestionnaire AGENCE BENOIST ISIMMO pour le compte du Président de l'ASL, se sont réunis en assemblée générale Salle Molière Place Germain Ollier 83380 Roquebrune-sur-Argens.
Avant la séance, les propriétaires présents et les mandataires signent la Feuille de présence.

*On March the twenty-eighth two thousand and twenty-four, at 09:00 am, the co-owners of the ASL DOMAINE GOLF ROQUEBRUNE Residence, convened in compliance with the By-Laws, by mail or registered letter with acknowledgement of receipt sent by the Administrative Manager on behalf of the president, met at the Salle Molière Place Germain Ollier 83380 Roquebrune-sur-Argens
Before the meeting, the co-owners present and their proxies sign the attendance sheet.*

L'Assemblée Générale procède à la composition du bureau :
The General Meeting elects the officers:

RESOLUTION 1 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE / PRESIDENT

M. ASSAYAG Joseph, Président en exercice, est président de séance.
Mr. ASSAYAG Joseph is Président.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 103 propriétaires représentant 61637 / 61637 voix

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 61637 / 61637 voix
Point adopted

RESOLUTION 2 : ELECTION D'UN SCRUTATEUR / SCRUTATOR

La candidature de Mr MARTIN est proposée
M. MARTIN Denis is scrutator.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 101 propriétaires représentant 60299 voix

Se sont abstenus : 2 propriétaires représentant 1338 voix

MME LINSTER HEIKE (689), M.&MME WRIGHT TERENCE (649)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 60299 voix
Point Adopted

RESOLUTION 3 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE / SECRETARY

La Candidature de Mr Van De Velde est proposée, assisté du Cabinet BENOIST -ISIMMO
Mr Van De Velde with the help of Cabinet BENOIST-ISIMMO is elected

Résultat du vote :

Ont voté pour : 103 propriétaires représentant 61637 voix
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 61637 voix
Point adopted

La séance est ouverte à : 09h18.

Présent(s) et représenté(s)	103 propriétaire(s)	Représentant	61637 / 100461 voix
Dont votant(s) par pouvoir avec intention de vote	61 propriétaire(s)	Représentant	37401 / 100461 voix
Absent(s)	74 propriétaire(s)	Représentant	38824 / 100461 voix

Liste des absents

M.&MME ALEXANDRE Marie-Paule (626), SCI AMR - MR ET MME ROCHE (341), M./MME ARNOULD Joel (341), M.&MME BEETS Michel (840), M./MME BERGON Alexandre (410), M.&MME BERKHOUT RUDOLF (516), M.&MME BIETIGER ALAIN (734), MME BONNOME Agnes (216), M./MME BONNOT THIERRY (380), M. BOSMANS Daniel (395), M.&MME BOUHAMRI Michel (528), MME BOUSSALEM Fadila (443), M.&MME BREUER RAYMOND (626), MME CAMAIL Magalie (572), MME CAPARROS CHANTAL (516), M./MME CARLIER Christian (395), M./MME CASELLA Rémy (910), M./MME COLLARD ANDRE (410), M.&MME COOMBES Martin (516), M.&MME COSTARELLA Richard (626), M.&MME COSTELLO DAVID (341), M.&MME DAUBE ULRIKE (569), M.&MME DAUME PETRA (689), M.&MME DE MAERE FRANCK (626), INDIV DE TAFFE (689), M.&MME DELAPRISON SYLVAIN ET Lara (503), M.&MME DERR WERNER (569), M.&MME DETANG FRANCOIS (380), M.&MME DEVELAY Jean Claude (324), M./MME DUCA ANDRE (569), MME DUCA ELENA (569), MME DUPIN Chez Mme DUCAP Céline (324), STE ELCAR SUD (337), STE ENTRE 2 F snc (455), MME FRANSSEN-DEVAUX Brigitte (516), M./MME FRIEDERICH Dirk (689), M.&MME GIBBONS ROY RICHARD (569), M.&MME GOWERS Christopher (304), M./MME HENNI-MANSOUR ET MME VARGAS (734), MME HENTRICH Erika (548), M.&MME HOLTZ Raymond & Isabelle (734), MME JACQUOT TOSELLO Christiane (380), MME JULIEN Annick (216), M.&MME JUNGBLUTH (516), M.&MME KOENIG DIETER (433), MME KOENIG Ariane - CO/Mr et Mme KO (337), SCI LA GARRIGUE (410), MME LAFONT Eliane (528), MME LAMMIE JEAN (528), MME LAPREY JACQUELINE ET MR EDON Rei (395), M./MME LAVEISSIERE / CHEMINAT Jean-Marc (572), M.&MME LEE (569), M.&MME LOPEZ PIERRE & ISABELLE (734), MME MACHET Marie-Pierre (324), M.&MME MACKINTOSH MALCOM (516), M.&MME MALLARI / RIVERA Wilfredo (216), M./MME MATTINGLY Ian (734), M.&MME MC GEADY ANDREW (315), SCI MIMOSAS (734), M.&MME MUTH Martin (569), M.&MME NISBET John (734), MMES PASCAULT Martine et CROZET Ann (216), M.&MME PELETINGEAS SERGE (1185), M.&MME RICKETT RAYMOND (516), M.&MME ROELANTS ANDRE (1185), M./MME ROUSSEL Claude (443), SCI SAINT ANDREWS (410), M.&MME STOLL (516), STE TFC IMMO MR BABILLON CHRISTOPH (569), M./MME THOMAS Kenneth (384), MME THOMAS Pascale (569), MME TRONSTAD ANNE (960), MME WEST Susannah (516), M./MME ZAMBARDI Gilles (216)

Les propriétaires délibèrent sur l'ordre du jour suivant :
Agenda is as follows

RESOLUTION 4 : COMPTE RENDU DU BUREAU DE L'ASL / ASL COMMITTEE MEMO

Majorité : SansVote

M. ASSAYAG et le bureau syndical vous ont présenté en préambule du pli de convocation par écrit un compte rendu sur les faits durant l'exercice

Suite à l'Assemblée des Hauts de Roquebrune qui s'est tenue le 28 Mars 2024, le point à débattre sur les panneaux photovoltaïques sera ajourné étant donné que la copropriété a refusé de donner l'autorisation à l'ASL de poser les panneaux sur le toit de la Grande Bastide.

Memo of the Committee on the annual operations was enclose in the invitation ; a last minute information is added : further to the annual meeting of Co-ownership Hauts de Roquebrune, th epoint concerning Solar pannels will be postponed since co-onership of HDR refused those panel on the roof of Grande Bastide.

RESOLUTION 5 : COMPTES ANNUELS 2023 / 2023 ANNUAL ACCOUNTS



1. Approbation des dépenses de l'exercice 2023 pour un montant de 260.108, 79 euros selon détail joint à la convocation.
2. Approbation des états comptables annexés :
 - Comparatif budget / dépenses
 - Bilan et débiteurs

English Version :

1. Approval of the annual account for 260.108, 79 euros
2. Approval of annual account (balance sheet and expenses)

Nota : invoices are available for consultation in Agence Benoist office on appointment.

Après présentation visuelle et explication du trésorier sur les dépenses de l'exercice, l'Assemblée

- **Approuve les dépenses arrêtées a la somme de 260.108,79 euros**
- **Approuve les etats comptables annuels joints a la convocation**
- **Approuve l'affectation du solde du budget en reserve, tel que mentionné au bilan**

English version :

Further to a visual presentation and explanation of the year's expenditure by the Treasurer, the General Meeting :

- *Approves expenses of 260,108.79 euros*
- *Approves the annual accounting statements enclosed with the notice of meeting*
- *Approves the allocation of the budget balance to reserves, as shown on the balance sheet.*

Résultat du vote :

Ont voté pour : 98 propriétaires représentant 58969 voix

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 513 voix
SCI DU SOLEIL (513)

Se sont abstenus : 4 copropriétaires représentant 2155 voix

M./MME AUBRY FRANCIS (734), MME LINSTER HEIKE (689), M.&MME MARSOLIER (216), M.&MME VANDERHOEVEN Damien et Agnès (516)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 58969 voix

Point adopted

RESOLUTION 6 : QUITUS / CONFIDENCE VOTE



Quitus donné aux membres du bureau et à son délégataire pour l'exercice 2023, ainsi qu'aux Comités.

Confidence vote given to the Board members as well as Agence Benoist under contract, and to the Committees.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 99 propriétaires représentant 59776 voix

A voté contre : 1 propriétaire représentant 443 voix
M. FLAMENT Jean-Louis (443)

Se sont abstenus : 3 propriétaires représentant 1418 voix
SCI DU SOLEIL (513), MME LINSTER HEIKE (689), M.&MME MARSOLLIER (216)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 59776 voix.
Point adopted

**RESOLUTION 7 : DELEGATION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE / ADMINISTRATION CONTRAT WITH
AGENCE BENOIST**

L'Assemblée décide de reconduire le contrat de délégation du Cabinet Benoist selon contrat joint en annexe de la convocation pour un Exercice.

Renewal of the contract with Agence Benoist for one year (contract model in annex of the invitation).

Résultat du vote :

Ont voté pour : 102 copropriétaires représentant 61124 voix

A voté contre : 1 copropriétaire représentant 513 voix
SCI DU SOLEIL (513)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 61124 voix
Point adopted

RESOLUTION 8 : ELECTION DES MEMBRES SYNDIC / SYNDIC MEMBERS ELECTIO

Le Comité des syndicats est en réélection partielle :

Deux postes sont à pourvoir pour un mandat de 3 ans.

Les candidatures reçues par écrit sont :

- M. BEETS (en réélection)
- M. GUILLET (nouveau candidat et President de la copropriété HDR)
- M. DETTORI ; candidature retirée depuis l'envoi de la convocation

Nota : 2 postes sont en vacances et restent en liste 2 candidats ce jour

The syndic Committee is in part-election for a 3 years mandate

Two positions to be filled for a 3-year term

Written candidates are as follows :

- *Mr BEETS (reconduction)*
- *Mr GUILLET (new candidate and president of co-ownership HDR)*
- *Mr DETTORI who has declined since a few days*

Note : 2 jobs are available and are left 2 candidates

Rappel des membres du Bureau et leur date de mandat :

En poste jusqu'en 2025 : M. ASSAYAG, M. CORVILAIN, M. ROUX

En poste jusqu'en 2026 : Mr. MARTIN, Mr. VAN DE VELDE

Recall of the persons , part of the Committee :

Up to 2025 : Mr ASSAYAG, Mr. CORVILAIN, Mr. ROUX

Up to 2026 : Mr MARTIN, Mr. VAN DE VELDE

RESOLUTION 8.1 : Élection de Mr BEETS Michel

Résultat du vote :

Ont voté pour : 92 propriétaires représentant 54198 voix

Se sont abstenus : 10 propriétaires représentant 6750 voix

M. FLAMENT Jean-Louis (443), M. GRAEFE Stephan (1245), M.&MME HARRISON John & Helen (848),
MME LINSTER HEIKE (689), MM. LINSTER JOERN (844), MME MULLER Sabine (425), M.&MME MULLER
(USUF) FRIEDHELM (569), M.&MME OBERTUFER (734), M./MME RASMUSSEN Lennart (304), M.&MME
WRIGHT TERENCE (649)

Est défaillant (pas d intention) : 1 propriétaire représentant 689 voix
M.&MME ELFES JORG (689)

Cette candidature est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 54198 voix

RESOLUTION 8.2 : Élection de Mr GUILLET Eric

Résultat du vote :

Ont voté pour : 92 propriétaires représentant 54198 voix

Se sont abstenus : 10 propriétaires représentant 6750 voix

M. FLAMENT Jean-Louis (443), M. GRAEFE Stephan (1245), M.&MME HARRISON John & Helen (848),
MME LINSTER HEIKE (689), MM. LINSTER JOERN (844), MME MULLER Sabine (425), M.&MME MULLER
(USUF) FRIEDHELM (569), M.&MME OBERTUFER (734), M./MME RASMUSSEN Lennart (304), M.&MME
WRIGHT TERENCE (649)

Est défaillant : 1 copropriétaire représentant 689 voix
M.&MME ELFES JORG (689)

Cette Candidature est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 54198 voix

Messieurs BEETS et GUILLET sont élus pour un mandat de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée 2027

Mandate of Mrs BEETS and GUILLET will run until 2027

RESOLUTION 9 : REVISION DE LA REPARTITION DES CHARGES - APPLICATION DE L'ARTICLE 32 CHAPITRE 5 DU CAHIER DES CHARGES / REVISION OF THE DISTRIBUTION OF CHARGES - APPLICATION OF ARTICLE 32 CHAPTER 5 OF THE SPECIFICATIONS

Avec l'aide de notre architecte Madame Vaidis, ainsi que la Régie Isimmo, le Bureau a entrepris un travail de régularisation des tantièmes.
Ceux-ci sont calculés sur la SHON – Surface hors œuvre nette –

Les 2 copropriétés verticales, du saint Andrew et des HDR ne sont pas concernées car les seules modifications possibles, fermetures des vérandas et empiètement sur les parties communes, n'impactent pas la SHON.

Donc seules les villas sont concernées, et les modifications apportées au fil des ans, connues de nous par déclarations ou constats, ainsi que par communications par les notaires lors des mutations, ont été recensées. Elles donneront lieu à une modification à la marge pour les charges appelées. Cette modification portera uniquement sur la répartition des charges, plus juste et plus conforme.

Le montant global des charges appelées ne sera pas impacté. Merci de valider par votre vote cette régularisation.

Résolution à voter :

L'Assemblée Générale approuve le recalcul de la répartition des charges aux vues des modifications de SHON constatées sur le domaine (transformation de garages, fermetures de terrasses) en conformité avec l'article 32

et donne mandat au bureau pour présenter dans les meilleurs délais le nouveau tableau de répartition applicable à partir du 1er Janvier 2025.

English

Version :

With the help of our architect, Madame VAIDIS, and the Régie Isimmo, the Bureau has undertaken to regularise the share of owner-ship.

These are calculated on the basis of the net floor area (SHON).

The 2 vertical condominiums, Saint Andrew and HDR, are not affected, as the only possible modifications - closing the verandas and encroaching on the common areas - have no impact on the net floor area.

So only the villas are concerned, and the modifications made over the years, known to us through declarations or statements of facts, as well as through communications from notaries at the time of transfers, have been identified.

They will give rise to a marginal change in the charges levied.

This modification will only concern the distribution of the charges, which will be fairer and more in line with the situation.

The overall amount of charges levied will not be affected. Please vote to approve this adjustment.

Resolution to be voted:

The General Meeting approves the recalculation of the apportionment of service charges in view of the changes in GFA on the estate (conversion of garages, closure of terraces) in accordance with Article 32 and instructs the Executive Committee to present the new apportionment table applicable from 1 January 2025 as soon as possible.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 95 propriétaires représentant 56291 voix

Ont voté contre : 2 propriétaires représentant 1247 voix
M./MME AUBRY FRANCIS (734), SCI DU SOLEIL (513)

Se sont abstenus : 6 propriétaires représentant 4099 voix
M.&MME BROEKHUIZN EDWARD (848), MME LINSTER HEIKE (689), MM. LINSTER JOERN (844), SCI PMNRJ- RACLE Mr (556), SCI T.L.C. (513), M.&MME WRIGHT TERENCE (649)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 56291 voix.

La liste des lots impactés est joint a ce Procès-Verbal.

Le nouveau tableau de répartition général sera diffusé avec l'ordre du jour de l'Assemblée à tenir en 2025.

Point adopted ; list of villas concerned is joint to the Minutes

The whole table list of charges distribution will be sent with the next annual meeting invitation.

**RESOLUTION 10 : POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LE TOIT DE LA GRANDE BASTIDE /
INSTALLATION OF PHOTOVOLTAIC PANELS ON THE ROOF OF GRANDE BASTIDE**

CETTE RESOLUTION AYANT ETE REFUSEE PAR LES HAUTS DE ROQUEBRUNE LORS DE SON ASSEMBLEE GENERALE DU 27/03/2024, ELLE NE PEUT DONC ÊTRE SOUMISE AU VOTE. LE POINT EST DONC CADUQUE.

Le Président de l'ASL a entendu les remarques de copropriétaires qui auraient souhaité pouvoir avoir réponse a leurs questions le jour de l'AG ; en conséquence ce point leur sera de nouveau présenté en Assemblée ; le Président de l'ASL sera présent accompagné de l'entreprise ayant travaillé le projet.

AS THIS RESOLUTION WAS REJECTED BY CO OWNERSHIP HAUTS DE ROQUEBRUNE AT ITS GENERAL MEETING ON 27/03/2024,

VOTE IS ADJOURNED.

The President of the ASL has heard the comments of co-owners who would have liked to have answers to their questions during their annual meeting; consequently this item will be presented to them again at an AGM; the President of the ASL will be present accompanied by the company that worked on the project.

**RESOLUTION 11 : MODALITES DE POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LES TOITS PRIVES /
TERMS AND CONDITIONS FOR INSTALLING PHOTOVOLTAIC PANELS ON PRIVATE ROOFS**

Plusieurs propriétaires ont sollicité le bureau afin de connaître les modalités de pose de panneaux photovoltaïques sur leur toit de villa.

Après en avoir débattu, l'Assemblée Générale autorise chaque propriétaire de villa le souhaitant à poser des panneaux photovoltaïques aux conditions suivantes :

- Surface des panneaux solaires ne dépassant pas 50 % de la toiture
- En cas de villa en collectif (copropriété HDR) : autorisation du syndicat des copropriétaires obligatoire
- Obtention de l'autorisation administrative et présentation de cette autorisation au bureau de l'ASL.
- Obligation d'entretien.
- Obligation de dépose en cas d'obsolescence.

A number of homeowners have approached the office to find out how they can install photovoltaic panels on the roofs of their villas.

After discussion, the General Meeting authorises any villa owner who so wishes to install photovoltaic panels, subject to the following conditions:

- *Surface area of solar panels not exceeding ... of the roof*
- *In the case of coownerships such as for HDR: authorisation from the co-owners annual meeting*
- *Administrative authorisation must be obtained and presented to the ASL office.*
- *Maintenance obligation.*
- *Must be removed if obsolete.*

Résultat du vote :

Ont voté pour : 60 propriétaires représentant 37640 voix

Ont voté contre : 20 propriétaires représentant 12200 voix

M./MME AUBRY FRANCIS (734), M./MME BAERTL Simon (513), M./MME BYRNE KENNETH (734), M.&MME DAVAIN Marc et Anne-Marie (844), M.&MME DRATLER (522), SCI DU SOLEIL (513), M./MME EMERY Alexandre (304), M. FLAMENT Jean-Louis (443), M.&MME GREATREX PHILIP (513), M.&MME HARRISON John & Helen (848), MME LAURENT-GUILLOT Hélène (324), M.&MME LEONE - SAX Luiggi (734), M.&MME MANSIER Roland (443), M.&MME OBERTUFER (734), M.&MME SOUPEY ARNAUD (528), SCI T.L.C. (513), M.&MME TESNIERE Jacques et Maryvonne (734), M.&MME THOMASSEN (689), SCI VALVER (689), M./MME VAN SCHOUWENBURG GERRIT (844)

Se sont abstenus : 22 propriétaires représentant 11063 voix

M./MME BELLETTE STEPHANE ET MME DEVAREN (216), M.&MME BROEKHUIZN EDWARD (848), M./MME COLIN THIERRY (682), M.&MME CORMONT Dominique (324), M.&MME CRENIER Dimitri et Géraldine (380), M.&MME DEHOTTAY - DELNOOZ Nicolas et Géraldine (626), M.&MME DERACHE Gauthier (443), M./MME DESERT Christian (337), M.&MME DETTORI Pascal (626), M.&MME GUILLET ERIC ET CÉCILIA (395), M. HUGON Pascal (516), M.&MME LE GUENNEC Michel (380), M. LE MOIGN Alain (341), MME LINSTER HEIKE (689), M.&MME MARINELLI Dominique (516), M.&MME MARSOLIER

(216), SCI PMNRJ- RACLE Mr (556), MME RIGODIAT Michèle (734), M./MME ROUX Yvan (304), M.&MME
SERVER Serge (324), M.&MME WRIGHT TERENCE (649), SCI ZIGALES (961)
Est défaillant : 1 propriétaire représentant 734voix
MME GERMENTIER Ginette (734)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 36852 voix
Point adopté

**RESOLUTION 12 : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU TERRAIN DE L'ASL
OCCUPE PAR DES TIERS / ESTABLISHMENT OF AN OCCUPATION AGREEMENT FOR THE ASL SITE
OCCUPIED BY THIRD PARTIES**

Ces terrains sont occupés par ces villas avec l'accord tacite de l'ASL, moyennant leur entretien, depuis plusieurs années.

Là encore, dans un souci de clarification et de préservation de l'avenir, nous soumettons à votre approbation la signature notariée et à leurs frais par les bénéficiaires de ces surfaces, d'une convention d'occupation moyennant un euro symbolique.

Les propriétaires non désireux de signer cette convention devront reculer les barrières aux limites des terrains dont ils ont la jouissance officiellement.

Résolution :

L'Assemblée Générale autorise les propriétaires des villas n° (le Bureau établira une liste des lots concernés) à occuper une zone de terrain appartenant à l'ASL et qui jouxte leur lot. Afin de rendre cette situation opposable, il est proposé de mettre en place une convention d'occupation notariée, pour un euro symbolique (la contrepartie financière étant l'entretien dudit terrain), dont les frais seront réimputés aux propriétaires des lots concernés. Si un propriétaire ne donnait pas suite à cette convention, il sera mis en demeure de libérer le terrain de l'ASL.

This land has been occupied by these villas with the tacit agreement of the ASL, in return for maintenance, for several years.

Here again, in the interests of clarification and to safeguard the future, we are submitting for your approval the notarised signature, at their own expense, by the beneficiaries of these areas, of an occupation agreement for a symbolic one euro.

Owners who do not wish to sign this agreement will have to move the barriers back to the boundaries of the land they officially enjoy.

Resolution:

The General Meeting authorises the owners of villas n° (list to be prepared by the Board) to occupy an area of land belonging to the ASL and adjoining their plot. In order to make this situation enforceable, it is proposed that a notarised occupation agreement be drawn up for a symbolic one euro (the financial consideration being the upkeep of the said land), the costs of which will be reimbursed to the owners of the lots concerned. If an owner does not comply with this agreement, he or she will be given formal notice to vacate the ASL land.



Résultat du vote :

Ont voté pour : 88 propriétaires représentant 52634 voix

Ont voté contre : 5 propriétaires représentant 2762 voix

M./MME AUBRY FRANCIS (734), M.&MME DAVAINÉ Marc et Anne-Marie (844), SCI DU SOLEIL (513),
M.&MME DUROT Jean-Marc (455), M.&MME MARSOLLIER (216)

Se sont abstenus : 9 propriétaires représentant 5507 voix

SCI CHOBRA/Mr LANGMANTEL (1344), M.&MME CRENIER Dimitri et Géraldine (380), M.&MME
DEHOTTAY - DELNOOZ Nicolas et Géraldine (626), M.&MME DERACHE Gauthier (443), M.&MME ELFES
JORG (689), M. FLAMENT Jean-Louis (443), M.&MME LE GUENNEC Michel (380), MME LINSTER HEIKE
(689), SCI T.L.C. (513)

Est défaillant : 1 propriétaire représentant 734 voix
M.&MME OBERTUFER (734)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 52634 voix

Point adopté

**RESOLUTION 13 : AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR BOURGEOIS DE CONSTRUIRE UNE
PISCINE SUR LE TERRAIN DE L'ASL / AUTHORIZATION FOR MR BOURGEOIS TO BUILD A SWIMMING
POOL ON ASL LAND** ✓

M. BOURGEOIS sollicite l'autorisation de construire une piscine dont une partie sera sur cette portion appartient à l'ASL et une partie sur sa parcelle à usage exclusif, propriété des HDR.

Les HDR ont donné leur accord lors d'une AG extraordinaire, un permis de construire de la mairie a été accordé et le Bureau a donné un accord de principe.

Mr. BOURGEOIS is seeking authorization to build a swimming pool, part of which will be on the portion belonging to the ASL and part on his plot for exclusive use, owned by the HDR.

The HDRs gave their agreement at an extraordinary AGM, a building permit from the Town Hall was granted and the Bureau agreed in principle.

Résolution :

Autorisation est donnée à M. BOURGEOIS d'occuper une zone de terrain limitrophe à sa parcelle /lot de copropriété HDR ; qui est la propriété de l'ASL du Domaine du Golf, ladite zone de terrain étant celle hachurée sur le plan joint. Cette occupation ayant pour but la construction d'une piscine, elle devra donc faire l'objet d'une Convention d'occupation enregistrée au Bureau du Centre des Impôts, ce afin que toute taxe liée à cette piscine soit bien à charge de M. BOURGEOIS et ses ayants droits.

Cette occupation ne donnant lieu à aucune rémunération, la contrepartie en sera la suivante :

- Entretien de la zone de terrain occupée de telle sorte que l'ASL ne pourrait être tenue responsable de tout dégât occasionné par l'état du terrain ou la chute d'arbre.
- Drainage et récupération des eaux pluviales et de vidange de telle sorte que l'ASL ne pourrait être tenu responsable de toute inondation du terrain situé en aval.

Nota : il sera au préalable étudié la possibilité de glisser la partie en jouissance privative HDR sur la zone « piscine » et en contrepartie de n affecter que de la zone jardin en zone appartenant à l'ASL (dossier à étudier avec Mme VAIDIS Architecte ayant suivi le dossier rétrocession)

English version : Authorization is hereby granted to Mr. BOURGEOIS to occupy an area of land bordering his parcel / lot of co-ownership HDR; which is the property of the ASL du Domaine du Golf, the said area of land being the one hatched on the attached plan. As the purpose of this occupation is the construction of a

swimming pool, it must be the subject of an occupation agreement registered with the Tax Office, so that any taxes relating to the swimming pool are payable by Mr. BOURGEOIS and his assigns.

As this occupation does not give rise to any remuneration, the consideration will be as follows:

- Maintenance of the area of land occupied in such a way that the ASL cannot be held responsible for any damage caused by the condition of the land or falling trees.
- Drainage and collection of rainwater and drainage water in such a way that the ASL cannot be held responsible for any flooding of the land located downstream.

Nota : it will be studied beforehand the possibility of slipping the part in privative enjoyment HDR on the zone "swimming pool" and in counterpart to affect only of the zone garden in zone belonging to the ASL (file to be studied with Mrs VAIDIS Architect having followed the retrocession file).

Résultat du vote :

Ont voté pour : 75 propriétaires représentant 44990 voix

Ont voté contre : 16 propriétaires représentant 8758 voix

M./MME AUBRY FRANCIS (734), M.&MME CLEGG (380), M.&MME DAVAIN Marc et Anne-Marie (844), SCI DU SOLEIL (513), M.&MME DUROT Jean-Marc (455), M.&MME ELFES JORG (689), M./MME EMERY Alexandre (304), M. FLAMENT Jean-Louis (443), M.&MME LE GUENNEC Michel (380), M. LE MOIGN Alain (341), M.&MME MANSIER Roland (443), M.&MME MARSOLLIER (216), M.&MME OBERTUFER (734), M.&MME SEMET Bruno (859), M.&MME TESNIERE Jacques et Maryvonne (734), M.&MME VAN DER VEEKEN Josephus (689)

Se sont abstenus : 11 représentant 7376 voix

SCI CHOBRA/Mr LANGMANTEL (1344), MME GERMENTIER Ginette (734), MME GILLET Marie française (516), M.&MME HARRISON John & Helen (848), MME LINSTER HEIKE (689), MM. LINSTER JOERN (844), M.&MME SCHMIDT Arnold (410), M.&MME SERVER Serge (324), M.&MME SMEDT Thierry et Brigitte (626), MME STEEMEIJER LINDA (528), SCI T.L.C. (513)

Est défaillant : 1 propriétaire représentant 513 voix

M./MME BAERTL Simon (513)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 44990 voix

Point adopté

RESOLUTION 14 : DEMANDE DE MONSIEUR DAX : CONSTRUCTION D'UNE PISCINE DANS SON JARDIN PRIVATIF / REQUEST FROM MR DAX: CONSTRUCTION OF A SWIMMING POOL IN HIS PRIVATE GARDEN. ✓

L'Assemblée Générale, après avoir pris note du projet de M. DAX joint à la présente convocation, décide d'accepter sa demande et l'autorise à procéder aux travaux sous réserve :

- de l'obtention de l'autorisation du syndicat des copropriétaires des HDR dont il fait partie et du permis de construire.
- De canaliser les évacuations au réseau d'eaux pluviales existant le plus proche.

Monsieur DAX restera seul responsable vis-à-vis des tiers des conséquences dommageables qui pourraient résulter de ces dits travaux.

The General Meeting, having taken note of Mr DAX's project attached to this notice of meeting, decides to accept his request and authorises him to proceed with the work.

Mr Dax will remain solely liable to third parties for any damage resulting from the work.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 87 propriétaires représentant 51346 voix

Ont voté contre : 8 propriétaires représentant 5013 voix

M.&MME BROEKHUIZN EDWARD (848), M.&MME DAVAINÉ Marc et Anne-Marie (844), M. FLAMENT Jean-Louis (443), M.&MME LE GUENNEC Michel (380), M.&MME MARSOLLIER (216), M.&MME OBERTUFER (734), M.&MME SEMET Bruno (859), M.&MME VAN DER VEEKEN Josephus (689)

Se sont abstenus : 7 propriétaires représentant 4765 voix

SCI CHOBRA/Mr LANGMANTEL (1344), MME LINSTER HEIKE (689), MM. LINSTER JOERN (844), M.&MME SCHMIDT Arnold (410), M.&MME SERVER Serge (324), M.&MME SMEDT Thierry et Brigitte (626), MME STEEMEIJER LINDA (528)

Est défaillant : 1 propriétaire représentant 513 voix

M./MME BAERTL Simon (513)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 51346 voix

Point adopted

RESOLUTION 15 : DEMANDE DE M. TOULEMONDE : MODIFICATION DE FACADE (ART. 13, CHAPITRE 3 DU CDC) / REQUEST FROM MR TOULEMONDE: FACADE MODIFICATION (ART. 13, CHAPTER 3 OF THE STATEMENTS) ✓

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que M. TOULEMONDE a procédé à une déclaration Préalable de travaux auprès de la mairie, qui a été acceptée, autorise de procéder à l'ouverture du pignon est par une fenêtre à deux vantaux, conformément aux documents joints.

The General Meeting, having noted that Mr Toulemonde had submitted a preliminary works declaration to the Town Hall, which had been accepted, authorised the opening of the east gable with a two-sash window, in accordance with the attached documents.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 85 propriétaires représentant 50659 voix

Ont voté contre : 3 propriétaires représentant 2007 voix

M.&MME DAVAINÉ Marc et Anne-Marie (844), M./MME EMERY Alexandre (304), M.&MME SEMET Bruno (859)

Se sont abstenus : 14 propriétaires représentant 8458 voix

SCI CHOBRA/Mr LANGMANTEL (1344), M.&MME DERACHE Gauthier (443), M.&MME HARRISON John & Helen (848), M.&MME LE GUENNEC Michel (380), MME LINSTER HEIKE (689), MM. LINSTER JOERN (844), M.&MME MARSOLLIER (216), M.&MME OBERTUFER (734), SCI PMNRJ- RACLE Mr (556), M.&MME SCHMIDT Arnold (410), M.&MME SERVER Serge (324), M.&MME SMEDT Thierry et Brigitte (626), MME STEEMEIJER LINDA (528), M.&MME VANDERHOEVEN Damien et Agnès (516)

Est défaillant : 1 propriétaire représentant 513 voix

M./MME BAERTL Simon (513)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 50659 voix

Point adopted

RESOLUTION 16 : RAPPORTS 2023 ET PROJETS 2024 DES DIFFERENTS COMITES2023 / REPORTS AND 2024 PROJECTS OF THE VARIOUS COMMITTEES

RESOLUTION 16.1 : COMITE PISCINE / POOL COMMITTEE

- Réfection espace douches en projet / *Renovation of showers sanitary (shower)*

Monsieur VANDEVELDE explique le projet mais suspend celui-ci à des travaux liés à la filtration qui sont en cours d'étude
Mr. VANDEVELDE explains the project but suspends it due to filtration-related work currently under study.



RESOLUTION 16.2 : COMITE ESPACES VERTS / GARDEN COMMITTEE

- Projet aménagement plantations sur les collectifs / *Plantation in Co-ownerships*

RESOLUTION 16.3 : COMITE INFRASTRUCTURE / INFRASTRUCTURE COMMITTEE

- Projet de réfection des escaliers d'accès aux logements (demande de M. RACLE)
Renovation of wood stairs
⇒ *Le Bureau fera un état des escaliers à reprendre autour du Domaine ainsi que la pose de main courante, là où cela semble nécessaire*
The Board will state a chart of wood stairs that should be replaced and where handrails are necessary.
- Projet de pose de bornes de recharges *Project to install electric recharging stations*
Ce point était lié aux panneaux photovoltaïques ; il est donc reporté
⇒ *Adjourned since linked to solar panels*
- Demande de M. DETTORI reçue après envoi de la convocation (LRAR reçu le 27/02) :
 - Installation de 3 à 4 poubelles dans le domaine/ *rubbish can around the Domain* :
⇒ sans suite car le risque de débordement l'été va conduire à la venue de nuisibles.
Not a good idea since during summer risk of bad smells and rats
 - Courts de tennis : changement des filets + réfection des grillages + entretien des abords : en cours pour la saison 2024/ *Tennis Courts refitting*
⇒ *les filets seront réparés et les abords nettoyés*
Filets repaired and surrounding cleaned

RESOLUTION 16.4 : COMITE ESTHETIQUE / AESTHETIC COMMITTEE

Le Comité remercie les propriétaires qui ont procédé au nettoyage et remise en état demandées lors du dernier rapport ; il reste quelques récalcitrants *"the Committee thanks owners that have realized the requested cleaning and maintaining operations stated in the Committee report.*

Cette année encore l'objectif est le suivi de la remise en peinture des portes de garages au niveau des HDR.
This year again, objective is to follow the painting operations of private garage doors

RESOLUTION 17 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024 / ANNUAL BUDGET 2024

L'Assemblée après avoir entendu le Trésorier Mr ROX présenter les explications relatives à l'augmentation du budget 2024, approuve le budget de fonctionnement 2023 proposé à 286 000 euros selon détail ci-dessous :

- Charges générales de fonctionnement : 127 000 euros.
- Charges piscine : 46.000 euros.
- Charges espaces verts : 59.000 euros
- Charges infrastructures : 53.000 euros
- Charges esthétiques : 1.000 euros.

Nota : ce budget est appelé en 2 fois : un appel provisionnel au 01/02, et le solde au 01/08.



After having heard explanation of Mr ROUX, Treasurer, about 2024 budget increase, the Assembly approves 2024 budget for 286 000 euros spread as follows :

- General administrative expenses : 127.000 euros
- Pool expenses : 46.000 euros
- Garden expenses : 59.000 euros
- Infrastructure expenses : 45.000 euros
- Esthetic expenses : 1.000 euros.

Note : this budget is called for twice : one bill on February, and the left amount in August.

Résultat du vote :

Ont voté pour : 98 propriétaires représentant 59070 voix
Ont voté contre : 2 propriétaires représentant 671 voix
M.&MME DUROT Jean-Marc (455), M.&MME MARSOLLIER (216)
Se sont abstenus : 2 propriétaires représentant 1383 voix
M./MME AUBRY FRANCIS (734), M.&MME WRIGHT TERENCE (649)
Est défaillant : 1 propriétaire représentant 513 voix
M./MME BAERTL Simon (513)

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées, soit 59070 voix
Point adopted

**RESOLUTION 18 : INFORMATION ANNUELLE EN VERTU DES STATUTS ET DU CAHIER DES CHARGES
/ ANNUAL INFORMATION**

A été joint à la convocation :

- Etat du fonds de Prévoyance au 31/12/2023 (tableau joint)
- Liste des ventes de l'année.

Enclose with the invitation :

- Reserve funds situation on December 31, 2023 (board enclose)
- List of sales 2023.

RESOLUTION 19 : DIVERS / OTHERS

Remarques sur les provisions d'eau de Mme. DESERT et M. FRANCOIS qui ne sont pas en adéquation avec les consommations.

Le gestionnaire répond que cette année, la répartition des provisions sera basée sur les consommations réelles de 2023. Les index apparaitront sur le bordereau de clôture 2023, qui sera envoyé dans le mois suivant l'Assemblée.

Remarks on the water provisions of Mrs. DESERT and Mr. FRANCOIS, which are not in line with consumption.
The manager replies that this year, the allocation of provisions will be based on actual consumption in 2023.
The indexes will appear on the 2023 closing statement, which will be sent out in the month following the General Meeting.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h25.
End of meeting at 12 :25

Le Président
Mr ASSAYAG

Le Scrutateur
Mr MARTIN

Le Secrétaire
Mr Van De Velde



MISE A JOUR DE LA BASE DE CALCUL DES COTISATIONS
ASL DOMAINE DU GOLF
EFFET AU 01/01/2025 SUITE AG 2024

PROPRIETAIRE CONCERNE	A CE JOUR		A PARTIR DU 01/01/25	
	SHON	TANTIEME	SHON	TANTIEME
VILLA 345 PMNRJ/RACLE	84	556	102	675
VILLA 331 BONNAFOUX	86	570	100	662
VILLA 332 VAN DER WECKEN	104	689	116	768
VILLA 330 FRANCOIS	86	569	101	669
VILLA 14 BERKHOUT	78	516	92	609
VILLA 45 <i>Ricciardi</i>	110,8	734	127,04	841
VILLA 26 RICKETT	94,5	626	112,4	744
VILLA 106 DELAPRISON	79	503	95,4	632
VILLA 105 CHABOD	86	569	100	662
VILLA 103 DUCA E	86	569	100	662
total		5901		6924
tantieme supplémentaire				1023
base de répartition 2024				100461
base de répartition 2025				101484

Projet

En cours de

vérification